

28 000 m² d'ombrières photovoltaïques sur les parkings P5, P7 et P9 du circuit de Nevers Magny-Cours

Historique du projet

Courant 2016, le Conseil départemental de la Nièvre et le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre ont signé une convention de partenariat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de cette convention, le conseil départemental a demandé au SIEEN et à sa société d'économie mixte Nièvre Énergies, SEM Citoyenne pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire nivernais, une étude de faisabilité sur le site du circuit de Nevers Magny-Cours, **portant sur la réalisation et l'exploitation d'installation de production d'électricité à partir d'énergie solaire, dans le but de tendre vers un circuit à énergie positive.**

Cette étude de faisabilité concluait à l'installation de plusieurs centrales photovoltaïques de type « ombrières » sur les parkings P9, P7, P5 et Nord du circuit de Nevers Magny-Cours.

La SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours et le conseil départemental de la Nièvre ont alors donné une suite favorable à cette étude, en autorisant Nièvre Énergies à édifier des ombrières photovoltaïques et à mettre à disposition des parcs de stationnement du circuit pour le développement de panneaux solaires, via une convention d'occupation du domaine public.

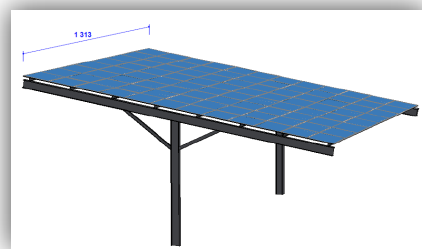
Cette mise à disposition autorise Nièvre Énergies à occuper les surfaces des parkings du circuit pour une durée de 30 ans, en déployant l'exploitation d'ombrières photovoltaïques.

En juin 2018, la SEM Nièvre Énergies s'est portée candidate avec ce projet au 4^{ème} appel d'offre national auprès de la Commission de Régulation des Énergies, dont elle a été le seul lauréat en Bourgogne Franche-Comté (août 2018).

Nièvre Énergies, assisté d'un bureau d'études spécialisé GB SOLAR - Greenbirdie, a établi un cahier des charges, puis a consulté les entreprises, pour un début de travaux fin 2019.

Après une phase de négociation et d'optimisation du projet, la société « GreenYellow » a été retenue, avec un démarrage des travaux courant décembre 2019, pour la réalisation d'ombrières sur trois parkings (P5/P7 et P9). Le service Patrimoine et Énergies du SIEEN a conduit l'ensemble des travaux de cette opération d'envergure.

Début 2021, la mise en service des ombrières est effective.



Intérêt du projet

- **Participation au développement des énergies renouvelables** dans l'intérêt du territoire
- **Valoriser les retombées économiques locales**
- **Diminution des émissions de CO²**
- **Amélioration du confort des usagers** (protection des véhicules des intempéries et de la chaleur)



Les travaux

Le lancement officiel des travaux a été effectif le 6 novembre 2019.



Les travaux, stoppés mi-mars pour cause du coronavirus, ont repris le 11 mai 2020, avec le respect de l'ensemble des consignes sanitaires prodiguées par l'*Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics*.

Avant la période de confinement, deux équipes de 40 à 45 personnes (une de jour et une de nuit) étaient prévues sur le chantier, afin qu'il puisse voir le jour fin juin. Suite à cette période de confinement, le personnel a dû être réduit pour la reprise le 11 mai 2020 et une adaptation également des installations sanitaires pour les équipes sur le terrain a été réalisée.

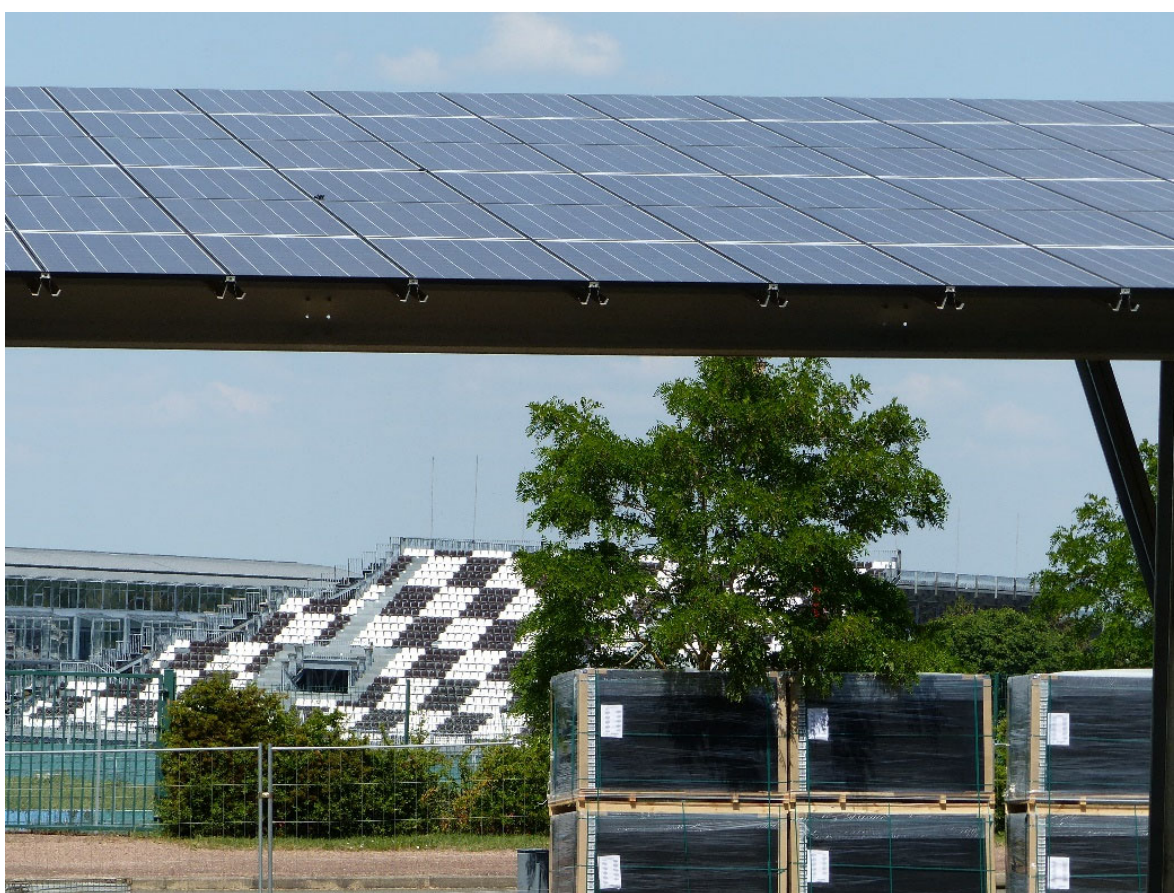
Deux équipes de 20 personnes se répartissaient (une de jour et une de nuit) pour la réalisation des ombrières sur les 3 parkings : P5 / P7 et P9.

Le projet a été finalisé fin 2020 pour les 3 parkings.



Quelques chiffres

- **28 000 m² d'ombrières** munies de toits en panneaux solaires de type polycristallin qui ont pour vocation d'abriter des véhicules tout en récupérant de l'énergie solaire sur trois parkings.
- Une puissance totale de **4,78 MWc**, avec une production annuelle d'environ 5 250 MWh, représentant la consommation moyenne de 1 650 foyers en France par an (hors chauffage).
- Le circuit a **une consommation de 1 935 MWh** par an, grâce aux ombrières et leur production annuelle de 5 250 MWh, la balance énergétique du circuit sera couverte à **+ 272 %**.
- **Les ombrières de 3,5 mètres de hauteur**, abriteront des véhicules en stationnement sur les parking P5 / P7 et P9.
- Le montant total de cette installation est de **5 258 000 € HT, porté à 100 % par la SEM Nièvre Energies**. L'électricité produite est directement injectée sur le réseau d'électricité haute tension.



Les acteurs du projet



Créée le 9 novembre 2012, Nièvre Énergies est une Société d'Economie Mixte Locale chargée de développer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et de conduire des actions de maîtrise de la demande d'énergie.

En réponse aux attentes des communes adhérentes au SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre), elle se positionne comme l'investisseur public local qui agit pour un développement maîtrisé et concerté de ses projets dans toutes les filières d'énergie renouvelable.

L'activité de la SEM se décompose en deux objectifs majeurs :

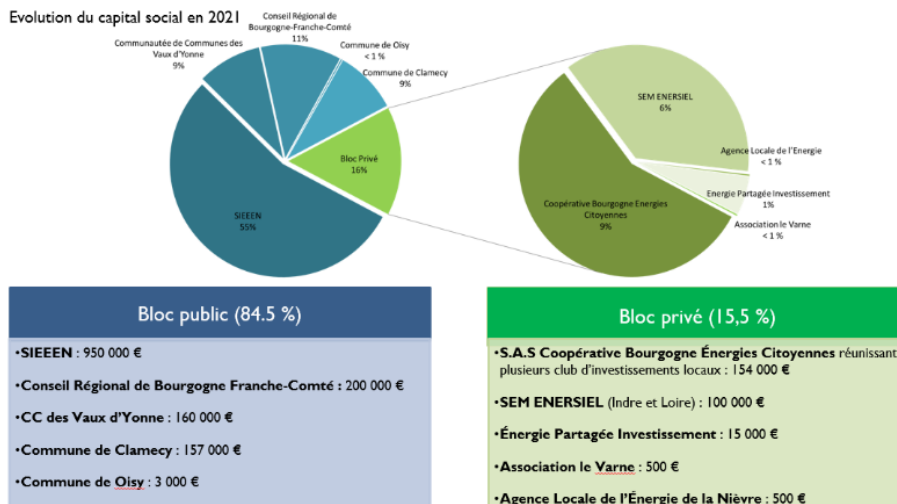
- **Aménagement et exploitation des énergies renouvelables** (photovoltaïque, éolien, biomasse, méthanisation, micro-hydraulique, solaire thermique, etc.) de manière durable.
- **Mettre en œuvre des actions de sensibilisation visant à la maîtrise de l'énergie** (sobriété énergétique et efficacité énergétique) et à la promotion des énergies renouvelables.

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, le capital social est de 1 740 000 €, décomposé en 17 400 titres d'une valeur nominale de 100 €. Il est détenu par les actionnaires selon la répartition suivante :

Répartition du capital social :

➤ Constitué de 17 400 actions d'une valeur nominale de 100 €, soit 1 740 000 €

➤ Evolution du capital social en 2021





GreenYellow est devenu en 14 ans un acteur majeur de l'énergie en France et à l'international et un véritable allié énergétique des entreprises et des collectivités. Filiale intrapreneuriale du groupe Casino, présidée par Otmane Hajji, GreenYellow a accueilli à son capital depuis octobre 2018, Bpifrance et Tikehau Capital.

Expert de la production solaire photovoltaïque, des solutions d'efficacité énergétique et des services à l'énergie, GreenYellow propose à ses clients une plateforme de solutions techniques et financières, pour faire de leur transition énergétique une réalité bénéfique et engagée.

L'entreprise exploite aujourd'hui plus de 3000 contrats de performance énergétique à travers le monde, et totalise + 1,7 M m² de panneaux photovoltaïques installés, soit + de 335 MW de puissance installée et + de 350 centrales dans le monde.

GreenYellow enrichit constamment son offre, grâce à l'innovation, pour répondre aux besoins des acteurs publics et privés et les accompagner dans la réduction de leur empreinte écologique.

Présente sur 4 continents, GreenYellow rayonne aux 4 coins du globe avec près de 500 collaborateurs dans le monde :

- ✓ **Europe** : France métropolitaine, Antilles, Guyane et [la Réunion](#)
- ✓ **Amérique latine** : [Brésil](#), [Colombie](#) et [Panama](#)
- ✓ **Afrique** : Afrique du Sud, Burkina Faso, Maroc, Mauritanie, Sénégal et Tunisie
- ✓ **Océan Indien** : [Madagascar](#), [Ile Maurice](#), [Mayotte](#) et [Seychelles](#)
- ✓ **Asie** : Cambodge, [Thaïlande](#) et Vietnam

En 2020, GreenYellow a réalisé une année record en termes de livraison de projets solaires avec 117MWp et 62 GWh de projets d'efficacité énergétique livrés.

Fort de ces résultats, l'entreprise poursuit avec confiance sa stratégie sur 2025 avec pour ambition d'atteindre une capacité installée de 2,3 GWc de centrales solaires photovoltaïques et 1900 GWh annuels de projets d'efficacité énergétique.

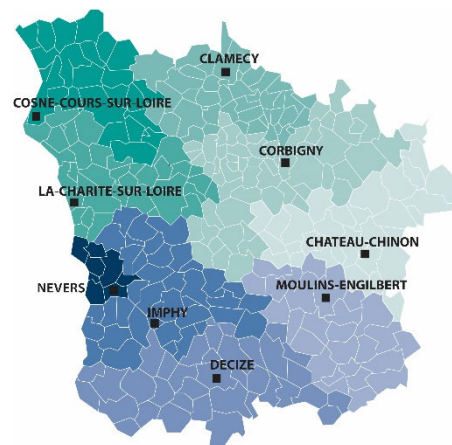
GreenYellow, c'est une expertise unique sur le marché énergétique depuis 14 ans et une ambition : Faire de la transition énergétique de ses clients, une réussite !

- ✓ Site internet : <https://www.greenyellow.fr/fr>
- ✓ LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/greenyellow/>
- ✓ Pour nous contacter : contact@greenyellow.fr

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

Au sein de chaque département, le canton est l'échelon territorial local intermédiaire entre la commune et l'arrondissement administratif. C'est le **Conseil départemental** qui est l'assemblée délibérante d'un département, élue au suffrage universel dans le cadre des cantons. La Nièvre est divisée en 17 cantons. Chaque canton dispose d'un chef-lieu qui lui donne son nom. Chaque canton est représenté par deux conseillers (1 homme et 1 femme).

L'Assemblée de la Nièvre est composée de $17 \times 2 = 34$ Conseillers départementaux.



SES COMPÉTENCES

Le Conseil départemental de la Nièvre exerce les compétences qui lui sont confiées par la loi. Certaines sont obligatoires, d'autres facultatives. Il est la collectivité de proximité, pertinente et opérationnelle, principalement en milieu rural et représente souvent le premier partenaire local.

SOLIDARITÉ/ACTION SOCIALE/SANTÉ

Le Conseil départemental propose un accompagnement médico-social individuel ou familial par des professionnels qualifiés dans les domaines de la protection maternelle et infantile, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la santé publique, l'insertion, le logement, la gérontologie-dépendance-handicap. Les professionnels sont présents sur 10 sites d'action médico-social répartis dans toute la Nièvre.

Le Conseil départemental de la Nièvre est aussi en charge du versement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) qui regroupent le RSA, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'Allocation Personnelle d'Autonomie (APA).

• ÉDUCATION CULTURE

Le Conseil départemental gère le personnel technique, la construction, l'entretien et l'équipement mobilier des 30 collèges publics. Il organise et gère le service de transport spécial des collégiens en situation de handicap vers les établissements scolaires.

• SPORT

Il développe la pratique du sport et accompagne les associations, et l'organisation des manifestations sportives.

• TOURISME

Il intervient dans le développement des actions touristiques.

• CULTURE

Il gère la bibliothèque départementale de prêts, les services d'archives départementales. Il est en charge de la conservation du patrimoine et des musées, et soutient l'organisation des manifestations culturelles

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET INFRASTRUCTURES

• INFRASTRUCTURES

Il est en charge de la construction et de l'entretien des 4360 km qui composent le réseau routier départemental.

• AMÉNAGEMENT

Le Conseil départemental intervient dans l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier.

• SÉCURITÉ

Il finance le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

• ENVIRONNEMENT

Le Conseil départemental intervient dans le domaine de l'environnement : protection des espaces naturels sensibles, eau, adaptation au changement climatique, déchets, biodiversité.

• TRANSPORT ADAPTÉ

Le Conseil départemental organise et finance le transport des élèves et étudiants **en situation de handicap**, depuis leur domicile jusqu'à leur lieu d'étude.



Le Circuit de Nevers Magny-Cours, propriété du Conseil Départemental de la Nièvre depuis 1986, est situé à 12 km au sud-est de Nevers, en région Bourgogne Franche-Comté.

Il est exploité par une Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive, la S.A.E.M.S.C.N.M.C. à directoire dont le Président est Monsieur Serge SAULNIER. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est présidé par Monsieur Jean-louis BALLERET.

La société du circuit assure :

- La gestion et l'animation d'activités sportives donnant lieu à l'organisation de manifestations et compétitions de sports mécaniques sur le Circuit de Nevers Magny-Cours.
- Les actions de promotion et de commercialisation du technopôle, la coordination des actions menées par les collectivités locales et les partenaires sur le technopôle.

Le chiffre d'affaires de la société est de l'ordre de 8 millions d'euros.

La société emploie à l'année 37 salariés dont 2 membres du directoire.

Les infrastructures

Sur un site de 350 hectares, le Circuit de Nevers Magny-Cours dispose de quatre pistes :

- Grand Prix créé en 1989,
- Karting créé en 1993,
- Club créé en 2003,
- Park Off Road créé en 2017.

Les événements

La fréquentation du Circuit de Nevers Magny-Cours est estimée à 312 000 visiteurs ce qui le place au deuxième rang des sites les plus visités en Région Bourgogne Franche-Comté.

Le Circuit dispose de la plus grande capacité d'accueil disponible en France avec 139 112 spectateurs. Les 14 tribunes numérotées et enceinte générale offrent au public une vue dégagée sur la piste.